

PRIX ELEVES DE L'ENERGIE : IL N'Y AURA PAS DE SOLUTION MIRACLE MAIS L'UNION EUROPEENNE DOIT ENVISAGER TOUTES LES PISTES !

29 septembre 2022

Ce vendredi 30 septembre, les Ministres de l'Energie des 27 États membres tenteront de s'accorder sur les mesures d'urgence proposées par la Commission européenne en réponse à la crise des prix de l'énergie. Sans attendre, [l'UFE publie son analyse des propositions portées par les différentes parties prenantes, institutions comme acteurs de marché.](#)

L'UFE soutient évidemment la proposition de **réduire et piloter la consommation d'électricité**. Pour autant, elle rappelle que **cette mesure ne doit pas entraver l'électrification des usages, indispensable pour garantir l'efficacité énergétique et climatique de l'Union européenne**, à partir de sources d'électricité renouvelables et bas-carbone.

Par ailleurs, l'UFE comprend, dans le contexte actuel, la démarche de la Commission européenne visant à **plafonner les revenus des producteurs d'électricité** afin de financer des mesures à destination des consommateurs. Cependant, cette mesure doit être limitée dans le temps afin de préserver les capacités d'investissement des producteurs pour décarboner le mix énergétique. En outre, telle que proposée par la Commission, **cette mesure soulève des difficultés importantes** : elle envoie un signal non cohérent avec les objectifs de transition énergétique, n'agit pas sur l'origine du problème qu'est la corrélation entre les prix de gros du gaz et de l'électricité et pose en outre d'importantes difficultés de mise en œuvre opérationnelle. Enfin, l'UFE - compte tenu de la réalité du marché- doute que cette mesure rapporte autant qu'escompté par la Commission.

Si une telle mesure devait être mise en œuvre, l'UFE juge qu'elle devrait nécessairement, tout en conservant un cadre de cohérence européen, laisser aux **États membres une marge de manœuvre suffisante** pour s'adapter aux spécificités nationales, tant pour la redistribution aux consommateurs, y compris industriels, que pour tenir compte des mécanismes réglementaires mis en place et différenciés selon les États membres.

A la suite de l'appel de plusieurs États membres de plafonner les prix du gaz, la Commission soumet aujourd'hui des propositions en ce sens : un prix administré du gaz utilisé pour la production d'électricité ; un plafonnement global des prix de gros du gaz ; et enfin un plafonnement du prix pour les importations de gaz en provenance de Russie. Si chacune de ces options présentent des inconvénients et des avantages, l'UFE souligne que le plafonnement du prix pour les importations de gaz russe aurait un effet limité sur les prix de l'énergie en Europe puisque les flux de gaz russe ont d'ores et déjà été considérablement réduits. **In fine, quelles que soient les modalités de plafonnement du prix du gaz, l'effet de ce plafond sur les prix de l'électricité sera d'autant plus élevé que ce plafond sera bas.** En tout état de cause, **une mesure de plafonnement nécessitera a minima une mise en œuvre à la maille européenne et devra comporter un calendrier et/ou des critères spécifiques garantissant le caractère temporaire du dispositif.**

Enfin, au-delà des possibles discussions au Conseil, **l'UFE soutient des mesures techniques destinées à désamorcer la spirale inflationniste sur les prix de l'électricité**. L'UFE est ainsi favorable au **gel temporaire du prix plafond journalier du marché de gros à son niveau actuel**, tel qu'annoncé par les opérateurs du marché de l'électricité (NEMOS), voire à une **diminution** de celui-ci. L'UFE invite par ailleurs à explorer des pistes pour **atténuer les problèmes de garanties et de liquidités rencontrés par les acteurs de marché.**